

Montpellier, le 7 novembre 2019

SOUFFRANCE AU TRAVAIL ET SUICIDES : NOUVELLE JOURNÉE DE MOBILISATION ET AUDIENCE

Ce mercredi 6 novembre était une nouvelle journée de mobilisation, faisant suite à la journée d'hommage et de revendications du 3 octobre en mémoire de Christine Renon, une directrice d'école de Pantin (93) qui a mis fin à ses jours en dénonçant explicitement ses conditions de travail.

Les collègues se sont rassemblés devant les Rectorats, les DSDEN dans les départements, ainsi que devant le Ministère de l'Éducation Nationale. Des demandes d'audience et de convocation de CHSCT exceptionnels traitant de la souffrance au travail et de l'accompagnement des agent-e-s ont été faites.

Dans l'Hérault, la DSDEN a reçu en audience les représentant-e-s de Sud Éducation 34, Snuipp 34 et UNSA 34.

L'institution souhaite laisser la priorité aux décisions du Ministre, puis propose quelques pistes de réflexions :

- **Consultation des chargé-e-s de direction** : le ministère va certainement éditer un questionnaire à destination de tous les directeurs et directrices. Dans l'Hérault les IEN vont recevoir, en petits groupes, les chargé-e-s de direction, pour qu'ils et elles puissent exprimer leurs difficultés et propositions.
- **Déploiement du service des ressources humaines de proximité (GRH)**, pour que chaque agent en souffrance trouve un interlocuteur à moins de 20mn de son école.
- **Un groupe de travail départemental sur la violence** et les élèves hautement perturbateurs.
- **Un groupe de travail sur la direction d'école**, organisé à l'issue de la consultation nationale, probablement vers janvier-février.
- Une attention portée à la **lourdeur bureaucratique**, particulièrement en terme de nombre de mails envoyés.

Les représentant-e-s des personnels ont mis en avant d'autres points :

- **les multiples évolutions du métier, l'empilement des réformes, l'application des techniques de management dans les services publics** poussent beaucoup d'agent-e-s à s'engager jusqu'aux limites de leur santé, physique et/ou mentale.
- Le calendrier du Ministre et de l'institution ne répond pas à l'**urgence de la**

situation.

- Notre département et notre académie souffrent d'une **médecine de prévention indigente et pratiquement inexistante**. Aucun médecin ne répond à l'offre d'emploi éditée par l'institution, les conditions semblent nettement insuffisantes.

Sud Éducation rappelle que les agent-e-s en souffrance ne doivent pas hésiter à :

- Utiliser les outils juridiques actuellement à disposition tels que [les RSST et RDGI](#),
- [Déclarer un accident de service](#) si leur santé est directement menacée ou dégradée par le travail,
- [Contacter SUD éducation 34](#) pour ne pas rester isolé, être soutenu et accompagné.

Sud Éducation revendique :

- le maintien des CHSCT
- le droit des collègues de s'absenter pour assister aux obsèques
- que chaque suicide soit porté sans délai à la connaissance d'un CHSCT et des organisations syndicales
- la reconnaissance des suicides liés au travail
- que l'employeur renonce au management pathogène et qu'il prenne des mesures de prévention en terme d'organisation du travail.
- que les personnels bénéficient de la visite médicale annuelle de droit avec la médecine de prévention (médecine du travail dans la fonction publique)

Et plus largement :

- un aménagement du temps de service, passant de 18h devant élèves à 14h + 3h hebdomadaires dans le second degré pour dégager du temps de travail en équipe ; et de 24h à 18h + 6h dans le premier degré.
- une augmentation de salaire immédiate de 400€ pour tous et toutes.
- Contre l'idée du statut des directrices et directeurs d'école, Sud Éducation revendique une direction d'école collégiale.